

N/REF : 24/09/2025 17H18 C:000039 I:00156
V/REF : AC/C28879
V/Email reçu le Mercredi 24/09/2025 à 17H18

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. SLN
IMMEUBLE : VILLA SELENEE -SLN
60A/60B/60C RUE DES ROSSIGNOLS
35170 BRUZ

Rennes, le 29 Septembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-003

LOCALISATION : ALLEE 60C ROSSIGNOL - MR LUC 06 50 70 54 92
LOGEMENT N° 102909, PORTE N°04, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 2

MOTIF : POSE BARRE DE DOUCHE (SUPPORT POMMEAU DE DOUCHE)

Donneur d'ordre : Mme M LE ROUX

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 25/09
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
FOURNITURE ET POSE BARRE DE DOUCHE
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 26/09/25 à 10H52 Mme M LE ROUX

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des débris (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL061-FP.Barre de douche	1	95,00	95,00
TOTAL H.T.				95,00
T.V.A. a 10,00%				9,50
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>104,50</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.